



Paris, le 14 janvier 2021

Mme Saphia Guerreschi  
Secrétaire générale du SNICS-FSU

Conseil National du SNICS-FSU

Lettre ouverte à  
Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse  
et des Sports  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Réuni en séance le 14 janvier 2021, le Conseil National du SNICS-FSU s'oppose au projet de loi 4D et à l'article additionnel 1 bis déposé en catimini dans la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification.

Le Conseil National du SNICS-FSU ne peut accepter ces projets délétères en cours de discussion qui affaibliront considérablement l'objectif ambitieux de l'École : celui de la réussite de tous-tes les élèves.

Le Conseil National du SNICS-FSU affirme que ces orientations politiques altèrent le concept de santé à l'École, dénaturent le sens de recrutement des infirmier.es de l'Éducation nationale, reviennent sans vergogne sur les arbitrages de la Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Nous affirmons que ces projets de lois, s'ils étaient adoptés, entraîneraient un recul sans précédent du service public d'éducation et un creusement des inégalités en matière de réussite scolaire et éducative.

La décentralisation annoncée de la Santé à l'École aux départements, en réunissant les moyens de l'Éducation nationale avec ceux des PMI afin de constituer un service de santé de l'enfant tout au long de sa minorité, est une chimère et une vision restrictive de la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves.

Ce n'est qu'en faisant partie intégrante du service public d'éducation, placé.es au cœur du système éducatif, dans l'établissement scolaire au sein des équipes pédagogiques et éducatives sous la hiérarchie du chef d'établissement, que les infirmier.es assurent efficacement leur rôle de référent.es de santé, contribuent à la réussite scolaire et plus largement à la politique du pays en matière de prévention et d'éducation à la santé, et de lutte contre les inégalités sociales.

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE**

46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS - [snics-fsu@snics.org](mailto:snics-fsu@snics.org) - 01 42 22 44 52-



C'est pourquoi le Conseil National du SNICS-FSU s'oppose également à la modification des articles L. 121-4-1 et L.541-1 du Code de l'éducation et L.2325-1 du Code de santé publique apportée dans le cadre de l'examen en procédure accélérée de la loi visant à améliorer le système de santé. Nous dénonçons les motifs fallacieux qui ont conduit à l'adoption de cet article additionnel 1 bis suite à l'amendement 508 déposé par le gouvernement.

Cet amendement scélérateur, qui n'est autre que celui que nous avons collectivement et massivement refusé lors de la loi « pour une école de la confiance », a été adopté en toute discrétion le 30 novembre. Il acte la création d'une équipe pluriprofessionnelle d'expert.es en promotion de la santé, intégrant les infirmier.es, psychologues, assistant.es de service social et les médecins de l'Éducation nationale, surnommée « *travaillant ensemble de manière coordonnée* ».

Le SNICS-FSU vous demande de faire introduire dans cette loi les articles adoptés à l'unanimité lors de la Loi « pour une école de la confiance », pour renforcer la consultation infirmière et la prescription de médicaments par les infirmier.es de l'Éducation nationale. Elles-ils ont vocation à servir la réussite scolaire en améliorant le service rendu par un renforcement des pratiques des professionnel.les de santé.

Le Conseil National du SNICS-FSU est également opposé à l'abrogation de l'arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistages obligatoires prévus à l'article L. 541-1 du Code de l'éducation. Le projet d'arrêté que vous nous soumettez est une régression inacceptable. Nous vous l'avons déjà exprimé par courrier en novembre dernier.

Le SNICS-FSU attend du Ministre qu'il reconnaisse et valorise le travail quotidien des infirmier.es de l'Éducation nationale qui œuvrent avec professionnalisme dans les établissements scolaires au service de la réussite des élèves et étudiant.es. Nous dénonçons les attaques perpétuelles que notre profession subit depuis 2017.

Nous tenons à vous rappeler que 7700 infirmier.es devant élèves réalisent chaque année pas moins de 18 millions de consultations en plus de leurs autres missions. Nous affirmons que « la performance très médiocre » imputée par d'aucuns à un imaginaire manque de coopération entre professionnel.les n'est en réalité qu'un déficit criant de moyens ou les velléités de certain.es d'obtenir une revalorisation statutaire.

Nous dénonçons un dialogue social, « *base d'une société de confiance* », « *au cœur des progrès futurs de l'éducation nationale* » uniquement symbolique, malgré l'éloge que vous en faites dans les médias.

Le SNICS-FSU a toujours été force de propositions, dans un esprit constructif, pour défendre l'École de la République, ouverte, démocratique, inclusive au sein de laquelle chacun.e peut accéder à la réussite scolaire et où la place des infirmier.es de l'Éducation nationale au sein des établissements scolaires, au service des élèves, serait enfin reconnue et défendue par notre ministère.

Les infirmier.es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur se mobiliseront autant que nécessaire pour porter haut et fort leurs exigences. A cette fin, elles-ils décident de se réunir en congrès national extraordinaire le 26 janvier prochain puis participeront activement à la mobilisation des agent.es du Service public d'éducation pour obtenir son renforcement.

Nous vous demandons donc de bien vouloir recevoir une délégation de notre organisation syndicale à cette occasion.

Le Conseil National du SNICS-FSU

**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE**

46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS - [snics-fsu@snics.org](mailto:snics-fsu@snics.org) - 01 42 22 44 52-